

Mairie d'Argentine

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Présents : Colette BOON, Jérôme CASSOTTI, Pauline CEREGHELLI, Sophie CHICHIGNOUD, Patrick COURATIN, Benoît DUCROT, Mélanie DUTERTRE, Emmanuel JORDAN-MAILLE, Valérie MEUNIER, Jean-Noël METRAL, Eric PERRIER, Simon REBOUL, Vanessa SENICOURT, Grégory SIMONINI, Karine THUDEROZ.
Jean-Claude PERRIER, maire sortant.

Absent excusé : Néant

Jean-Claude PERRIER, maire sortant, ouvre le conseil à 19h35 et procède à l'appel des nouveaux élus. Il cède ensuite la présidence à Colette BOON, doyenne des conseillers, jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Absence de procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars sera soumis à approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Colette BOON assure la présidence de la séance en tant que doyenne des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Élection du maire et des adjoints
2. Délégations de fonctions aux adjoints
3. Indemnités du maire.
4. Indemnités de fonction des adjoints
5. Désignation des conseillers communautaires
6. Questions diverses

1. Élection du maire et des adjoints

Élection du maire.

Trois assesseurs sont désignés pour tenir le bureau de vote : Simon REBOUL, Pauline CERGHELLI et Jérôme CASSOTTI.

Il est fait appel à candidature au poste de maire. Eric PERRIER se déclare candidat, aucun autre candidat ne se déclare.

Le vote se déroule à bulletin secret. À l'issue du dépouillement, les résultats sont annoncés : 15 votants, 14 voix pour Eric PERRIER, 1 vote blanc.

Colette BOON, présidente de séance, déclare Eric PERRIER élu maire à la majorité absolue, conformément à l'article L. 2122-7 du CGCT.

Conformément à l'article L. 1111-13 du CGCT, le maire sortant fait lecture de la Charte de l'élu local à chaque conseiller. La Charte de l'élu local sera remise lors du prochain Conseil Municipal et signé des élus dans le registre attestant de sa réception.

Eric PERRIER assure la présidence pour le reste de la séance.

Élection des adjoints.

Eric PERRIER annonce sa décision de faire élire quatre adjoints. Il présente une liste composée de : Benoît DUCROT (1er adjoint), Colette BOON (2ème adjoint), Jean-Noël METRAL (3ème adjoint) et Valérie MEUNIER (4ème adjoint). Après appel, aucune autre liste ne se présente.

Le vote se déroule à bulletin secret. À l'issue du dépouillement, les résultats sont annoncés : 15 voix pour la liste présentée.

Eric PERRIER déclare élus : Benoît DUCROT (1er adjoint), Colette BOON (2ème adjoint), Jean-Noël METRAL (3ème adjoint) et Valérie MEUNIER (4ème adjoint), conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT.

1. Délégation aux adjoints

La répartition des délégations sera formalisée lors du prochain Conseil Municipal du mardi 31 mars 2026 et par un arrêté municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, articles L.1111-13 et L.1111-14, le maire fait lecture de la Charte de l'élu local. Un exemplaire sera remis à chaque conseiller lors du prochain Conseil Municipal avec une signature sur le registre.

1. Indemnités du maire.

Le montant maximum légal des indemnités de fonctions brutes mensuelles du maire d'une commune de 500 à 999 habitants est de 1 820.96 €.

Le maire propose que les indemnités de fonctions brutes mensuelles du maire soient de 1 820.96 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2. Indemnités de fonction des adjoints

Le montant maximum légal des indemnités de fonctions brutes mensuelles des adjoints au maire d'une commune de 500 à 999 habitants est de 483.81 €.

Le maire propose que les indemnités de fonctions brutes mensuelles des adjoints au maire soient de 483.81 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Désignation des conseillers communautaires

Le maire informe que la Communauté de Communes Porte de Maurienne a besoin de trois conseillers communautaires. Les trois premiers inscrits au tableau du conseil municipal sont désignés : Eric PERRIER (maire), Benoît DUCROT (1er adjoint) et Colette BOON (2ème adjoint), conformément à l'article 5211-19 du CGCT.

4. Questions diverses

Aucune question.

Le maire clos la séance à 20h05.

Le Maire

Eric PERRIER